

BRUNO OVART

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES AU 30 JUIN 2023 DE L'ASSOCIATION
STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE**

5, allée de la Cense 59510 HEM – Tél : 06 83 50 10 51 –
N° Siret : 489 027 540 00033 Courriel : bruno.ovart@orange.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté
FR21489027540

**STADE VILLEUVOIS
LILLE METROPOLE
42 rue de Ticleni
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 novembre 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtées dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

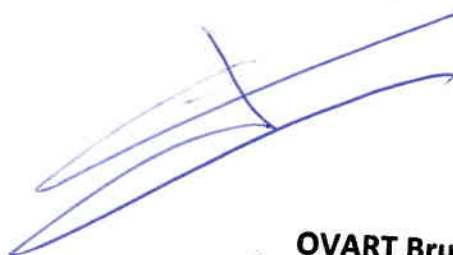
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Villeneuve d'Ascq
Le 19 décembre 2023,**

**Bruno OVART
Commissaire aux Comptes**



OVART Bruno
Commissaire aux comptes
5 allée de la Censé
59510 Hem
Tél : 06 83 50 10 51
Mail : bruno.ovart@orange.fr



Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 600		3 600	3 637
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 179	1 346	833	1 428	
Autres immobilisations corporelles	17 905	8 467	9 438	7 835	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 000		1 000	1 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	24 684	9 813	14 871	13 900
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	15 907		15 907	24 089
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	94 996	6 500	88 496	203 535	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	92 309		92 309	10 700	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	71 581		71 581	44 083	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	23 226		23 226	29 175
	TOTAL (II)	298 019	6 500	291 519	311 583
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	322 703	16 313	306 389	325 483

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

OVART Bruno
Commissaire aux comptes
5 allée de la Censé
59510 Hem
Tél : 06 83 50 10 51
Mail : bruno.ovart@orange.fr



Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	21 337	21 337
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	168 639	168 639
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(40 015)		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 570	(40 015)	
	Total des fonds propres (situation nette)	151 531	149 961
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	151 531	149 961
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		271
	Emprunts et dettes financières divers	2 094	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 826	118 977
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	74 738	54 706
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 200	1 568	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	154 858	175 522
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	306 389	325 483
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 570,14	(40 015,33)
(1) Dont à moins d'un an		154 858	175 522
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			271

OVART Bruno
Commissaire aux comptes

5 allée de la Censé
59510 Hem

Tél : 06 83 50 10 51 Page : 2
Mail : bruno.ovart@orange.fr



Compte de Résultat

1/2

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	66 035	69 675
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	65 439	72 485
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	234 146	135 752
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	441 009	444 966
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	40 244	
	Mécénats	58 540	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	100	17 467	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	2 376	50 642	
	Total des produits d'exploitation	907 889	790 987
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	40 847	63 378
	Variation de stock	8 182	(12 873)
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	504 175	480 817
	Aides financières	1 100	3 814
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 625	5 788
	Salaires et traitements	266 451	248 032
	Charges sociales	37 348	41 573
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 934	6 812
	Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	3 175	415	
	Total des charges d'exploitation	890 837	837 757
	RESULTAT D'EXPLOITATION	17 052	(46 771)

OVART Bruno
Commissaire aux comptes
5 allée de la Censé
59510 Hem
Tél : 06 83 50 10 51
Mail : bruno.ovart@orange.fr



Compte de Résultat

2/2

		30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 052	(46 771)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	35	29
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 409
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		35	1 438
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		35	1 438
RESULTAT COURANT avant impôts		17 087	(45 333)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	19 396	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		19 396	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	31 913	1 888
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 000	
Total des charges exceptionnelles		34 913	1 888
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(15 517)	(1 888)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		927 320	(7 206,07)
TOTAL DES CHARGES		925 750	799 631
EXCEDENT ou DEFICIT		1 570	839 646
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		34 010	48 116
Bénévolat		67 800	
TOTAL		101 810	48 116
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		34 010	48 116
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		101 810	48 116

OVART Bruno
Commissaire aux comptes
5 allée de la Censée
59510 Hem

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 306 389 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 570 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis.

Objet social

Association créée en 1972, le STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE est une association loi 1901, ayant pour objet de faire découvrir, aimer et pratiquer le rugby tant de loisir que de compétition et toutes activités permettant d'y contribuer.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE développe son projet sur plusieurs axes :

- Pratique semi-professionnelle avec une équipe Féminine en Elite 1
- Engagement d'équipes féminines et masculines en championnat fédéral et régional
- Centre d'entraînement féminin vers le haut niveau
- Pratique loisir et école de rugby
- Formation d'arbitre, d'encadrant sportif et technique
- Intervention dans les écoles de la Ville et autres actions d'initiation
- Développement d'actions sur le bien être et le sport santé

Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements réalisés au 30/06/2023 et années antérieures
 - Charte graphique pour une valeur brute égale 3 600 €
 - Matériel sportif pour une valeur brute égale 2 179 €
 - Installation générale et agencement pour une valeur brute égale 14 137 €
 - Matériel de bureau et informatique pour une valeur brute égale 3 768 €
 - Participation financière pour une valeur brute égale 1 000 €

La mairie de Villeneuve d'Ascq met à disposition un espace sportif, le stade Emmanuel Théry au 42 Rue de Ticléni, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Suivant la convention d'objectifs et de financement du 02 mars 2022, les concours supplétifs ou avantages en nature s'évaluent sur la base suivante :

- Mise à disposition des Terrains Théry Vert et Honneur pour une valeur locative horaire 2021 de 82,70 € ainsi que de salles de type B et C pour une valeur locative horaire 2021 respective de 33,80 € 41,40 €.

➤ Ressources humaines

L'effectif ETP sur l'exercice 2022/2023 se compose de :

- Administratif et intendant : 2.75
- Sportif : 1,75
- Développement de la pratique des jeunes : 1

En complément, l'association STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE s'appuie sur :

- 2 services civiques
- 2 services civiques mise à disposition par la Fédération Française
- 3 apprentis employés et mis à disposition par le GEIQPSAL

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

ELEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 24 684 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 637		37	3 600
Immobilisations corporelles	14 143	5 941		20 084
Immobilisations financières	1 000			1 000
TOTAL	18 780	5 941	37	24 684

Amortissements et provisions d'actif = 9 813 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 880	4 934		9 813
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 880	4 934		9 813

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits	3 600		3 600	Non amortiss.
Matériel sportif	2 179	1 346	833	3 ans
Installations générales, agencements, aménagements	14 137	6 537	7 600	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 768	1 930	1 838	3 à 10 ans
TOTAL	23 684	9 813	13 871	

Stocks = 15 907 E

Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Etat des créances = 210 530 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	210 530	210 530	
TOTAL	210 530	210 530	

Provisions pour dépréciation = 6 500 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 500	3 000			6 500
Comptes financiers					
TOTAL	3 500	3 000			6 500

Produits à recevoir par postes du bilan = 20 070 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	13 480
Autres créances	6 590
Disponibilités	
TOTAL	20 070

Charges constatées d'avance = 23 226 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur dont redevance d'occupation du STADIUM NORD pour le deuxième semestre 2023 pour 15 600 €.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	21 337				21 337
Fonds propres avec droit de reprise					
Écart de réévaluation					
Réserves	168 639				168 639
Report à nouveau	0	-40 015			-40 015
Excédent ou déficit de l'exercice	-40 015	40 015	1 570		1 570
Situation nette	149 961				151 531
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	149 961				151 531
TOTAL dont générosité du public					

Fonds dédiés = Néant

Etat des dettes = 154 858 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 094	2 094		
Fournisseurs	71 826	71 826		
Dettes fiscales & sociales	74 738	74 738		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 200	6 200		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	154 858	154 858		

Charges à payer par postes du bilan = 55 489 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	28 075
Dettes fiscales & sociales	21 214
Autres dettes	6 200
TOTAL	55 489

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation = 907 889 E

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Ventes de marchandises	65 439	7,21%
Prestations de services	234 146	25,79%
Subventions et concours publics	441 009	48,58%
Cotisations	66 035	7,27%
Dons Manuels	40 244	4,43%
Mécénat	58 540	6,45%
Autres Produits	2376	0,26%
Transfert de charges	100	0,01%
TOTAL	907 889	100%

Ventilation des subventions & concours publics = 441 009 E

Les subventions se décomposent de la manière suivante :

Nature des subventions & concours publics	Montants	% sur subventions	% sur produits d'exploitation
ANS AGENCE NAT DU SPORT	12 000	2,7%	1,3%
REGION	198 000	44,9%	21,8%
DEPARTEMENT	25 000	5,7%	2,8%
VILLENEUVE D ASCQ	89 000	20,2%	9,8%
SUBV VILLENEUVE D ASCQ AIDE A L EMPLOI	10 550	2,4%	1,2%
SUBV VILLENEUVE D ASCQ OMS	3 000	0,7%	0,3%
SUBV MEL PROGRAMME D ACTIONS	70 000	15,9%	7,7%
SUB MEL RAYONNEMENT	30 000	6,8%	3,3%
AIDE A L'EMPLOI	3 459	0,8%	0,4%
TOTAL	441 009	100%	49%

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	MONTANT
Produits exceptionnels	19 396
Sur opérations de gestion	8 285
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	11 111
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	34 913
Sur opérations de gestion	2 420
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	3 000
Charges sur exercices antérieurs	29 494
Résultat exceptionnel	- 15 517

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués de redressement d'écritures 2021/2022, de dettes soldées (8 030 €), de dédommagement 2021/2022 reçu sur l'exercice (1 625 €) et de produits d'exercices antérieurs pour 9 486 €.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement constituées de pertes sur créances (1 547 €), d'un complément de provision sur créance douteuse (3 000 €) et de charges sur exercices antérieurs pour 29 494 €.

Effectif en équivalent temps plein 2022/2023

- Employés : 5,5

Contributions volontaires en nature et le bénévolat

Les présents comptes reprennent les modalités d'inscriptions des contributions volontaires en nature de la Ville de Villeneuve d'Ascq et du bénévolat aux comptes annuels des associations et fondations tel énoncé au niveau des méthodes comptables.

- Mise à disposition des Terrains Théry Vert et Honneur ainsi que des salles de type B et C
Tel indiqué dans le paragraphe « Description des moyens mis en œuvre », la valorisation de la mise à disposition du complexe sportif est calculé sur une base horaire sans que l'association soit en mesure, à ce jour, de l'estimer annuellement.
- Les contributions des prestations en nature de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

TIERS	Nature	Valorisation	Commentaires
SNCF	Transport	10 000,00 €	Droit à tirage sur billets train
Vilogia	Appartement	9 800,00 €	Mise à disposition appartement
Spotbeen	Traiteur	6 500,00 €	Droit à tirage sur prestations
Keolis	Transport	3 710,00 €	Mise à disposition abonnement Ilévia
Cryo Pôle	Cryogénie	4 000,00 €	Droit à tirage sur séances Cryo
		34 010,00 €	

- Bénévolat

Le bénévolat correspond aux heures bénévoles principalement liés à l'accueil et à la billetterie. La valorisation du bénévolat s'appuie sur le recensement des heures bénévoles (5 650 heures) et de l'application du taux smic horaire chargé.

Objet	Nombre	Nb Bénévoles	Nb heures	Total
Match Elite 1 F	9	8	5	360
Match Réserve F	8	6	5	240
Match Séniors M	10	9	10	900
Matches Cadettes	6	5	4	120
Entraînement Cadettes	50	2	2	200
Matches Pôle Jeune	5	4	4	80
Entraînement Pole jeune	65	4	2	520
Entraînement EDR	65	20	2	2 600
Tournoi VKC	1	20	8	160
Tournoi théry	1	25	8	200
Courant - Administratif	1	3	90	270
				5 650
Taux smic chargé				12 €
Bénévolat				67 800 €

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Rémunération des cadres dirigeants

(Article 20 de la loi n° 2006 - 856 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

Aucune rémunération n'est versée au titre de cet article.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, n'est pas comptabilisé car non significatif.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 100 E.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 20 070 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Facture à établir 20 %	6 480
Factures à établir exo	7 000
TOTAL	13 480

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Aides a l'emploi a recevoir	3 590
Oms Villeneuve d'Ascq	3 000
TOTAL	6 590

Charges constatées d'avance = 23 226 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	23 226
TOTAL	23 226

Charges à payer = 55 489 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues	28 075
TOTAL	28 075

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer	16 240
Charges sociales sur congés à payer	4 070
Formation continue Afdas	904
TOTAL	21 214

Autres dettes	Montant
Indemnités France 2023 à payer	6 200
TOTAL	6 200

BRUNO OVART

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**RAPPORT SPECIAL
DE L'ASSOCIATION DU STADE VILLENEUVOIS
LILLE METROPOLE**

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTIONS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos 30/06/2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

5, allée de la Cense 59510 HEM – Tél : 06 83 50 10 51 –
N° siret : 489 027 540 00033 E-mail : bruno.ovart@orange.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté
FR21489027540

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

VILLENEUVE D'ASCQ
Le 19 décembre 2023

Bruno OVART
Commissaire aux comptes



OVART Bruno
Commissaire aux comptes
5 allée de la Censé
59510 Hem
Tél : 06 83 50 10 51
Mail : bruno.ovart@orange.fr